

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 26 septembre dernier, à la salle des fêtes de Pouy-Roquelaure. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur les questions administratives mais également d'attractivité ou de mise en valeur du territoire.

Le Président Xavier BALLENGHIEN a ouvert la séance en annonçant avec une profonde émotion et tristesse, le décès de Madame Caroline REMONDI-JOHNSON, anciennement Maire de Peyrecave. L'ensemble des conseillers présents a salué son engagement au profit du territoire et observé une minute de silence à sa mémoire.

Après ce recueillement, les membres du conseil communautaire ont eu à se prononcer sur des questions d'ordres budgétaire et statutaire : décisions modificatives permettant essentiellement la constitution de provisions réglementaires, désignation de représentants, approbation de la modification des statuts de l'AREC notamment.

A l'occasion de l'avis à émettre sur le rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC 2022, les conseillers communautaires ont engagé un débat sur les tarifs des contrôles en matière d'assainissement non collectif. Ces discussions devront se poursuivre au sein de la commission environnement.

Au niveau environnement et protection contre les inondations, les marchés de travaux de réfection de la digue du stade de Fleurance ont été attribués. Ces travaux qui doivent garantir la protection des équipements culturels et sportifs de la commune devraient débuter rapidement pour se terminer fin 2023.

Enfin, un point important a été consacré à la signature d'une convention de délégation avec la Région Occitanie pour l'exercice de la compétence « Transport à la demande ». Avec l'extension de ce service à l'ensemble des citoyens (inscription préalable en mairie), et la création d'un service supplémentaire le mercredi en correspondance avec la ligne LIO en direction ou en provenance d'Auch, la Lomagne Gersoise souhaite renforcer son engagement sur les mobilités dans nos territoires ruraux (*voir encadré ci après*).

Aurélié CAZAUBON, Maire de Pouy Roquelaure, a conclu cette assemblée en invitant les membres à partager le verre de l'amitié.

Transport à la Demande : Ouverture à un plus large public et expérimentation à destination d'Auch

Depuis 2013, la Lomagne Gersoise assure le service "Transport à la Demande" sur son territoire, pour permettre aux personnes âgées de se rendre aux marchés de Fleurance et de Lectoure.

Devant le succès de ce service, il a été décidé de l'étendre, par délégation et en partenariat avec la Région Occitanie, **à l'ensemble des administrés** et notamment aux publics « jeune, touristique et saisonnier ».

Chacun peut désormais accéder à ce service pour rejoindre les villes de Fleurance (les mardi matin et samedi matin) et de Lectoure (le vendredi matin), en réservant auprès du prestataire Cars Teyssié jusqu'à la veille du transport 15h (pour bénéficier du service, inscription préalable indispensable en mairie de son domicile).

La Lomagne Gersoise met également en œuvre une expérimentation pour faciliter l'accès à ses bourgs centres (Lectoure et Fleurance) et pouvoir relier Auch et ses services centraux le mercredi après-midi.

Avec ce nouveau service, les usagers pourront rejoindre Auch depuis leur domicile en empruntant le transport à la demande combiné aux bus LIO, ligne n°932. Tarif hors bus liO : 2 € le trajet / 4 € l'aller-retour.